

L'Echo de Chalifert

www.mieuxvivreachalifert.com

N° 17 - Mai 2007

EDITO

AU SECOURS, ILS VEULENT MA PLACE !

De toute évidence, monsieur le Maire ne supporte plus que l'on puisse évoquer publiquement la manière dont il gère notre commune. « *Pourquoi ne pas évoquer aussi mes activités privées ?* » Ecrit-il, en première page du dernier bulletin municipale. La réponse est simple : au regard de l'ensemble de ses activités que nous avons listées, nous ne pensons pas qu'il puisse encore disposer de temps libre...

Mais permettez-moi d'élever le débat parce que je crois que monsieur Le Bonhomme ne me comprend pas bien :

Quand j'évoque la situation inacceptable dans laquelle il a plongé Elisabeth Pesier, ce n'est pas pour m'entendre répondre que ses adjoints de l'époque étaient d'accord sur la méthode (ils répondront eux-mêmes sur le sujet) mais bien pour que des solutions soient apportées et que cet agent communal retrouve toute sa dignité. Rappelons que dans une commune, le Maire exerce, *in fine*, la responsabilité de chef du personnel même s'il a donné une délégation ce qui à l'époque n'était, de surcroît, pas le cas.

Plutôt que « *placardiser* » le Maire préfère écrire « *réorganiser le secrétariat communal* », peu importe le vocabulaire qu'il utilise si celui-ci doit décrire la même réalité. Il reproche à ses anciens adjoints de ne pas assumer ses méthodes. Je les comprends ! Mais je préférerais qu'il dise quel sera l'avenir d'Elisabeth Pesier au sein des services de notre administration. Devra-t-elle rester, *ad vitam aeternam*, derrière un bureau sans le moindre dossier à traiter ? Sur le plan humain, c'est intolérable et sur le plan gestion des ressources humaines cela n'a pas de sens !

Sans doute, fait-il le pari qu'elle démissionnera ou qu'elle demandera sa mutation... Et il voudrait que ses adjoints d'hier ou d'aujourd'hui assument, avec lui, ces techniques d'un autre temps. J'aimerais vraiment que chacun d'entre-eux s'expriment sur ce sujet. Je les connais et je ne crois pas qu'ils approuvent cette situation.

Il reproche à monsieur Losa, toujours en première page du dernier bulletin, de ne pas avoir présenté le bon schéma retenu pour les travaux devant l'école. Il ose même prétendre que ces travaux sont conformes au choix fait par les parents. J'ai donc posé à nouveau la question aux représentants des parents d'élèves et vous pourrez lire plus loin leur réponse.

Pour l'aménagement du centre village, nous aurions eu la berline : sur les documents officiels, il ne fallait pas lire immeubles mais pavillons. L'architecte, lui aussi a eu les mêmes visions que les nôtres au point de produire une esquisse, publiée elle aussi dans le dernier bulletin municipal, et matérialisant très clairement l'implantation d'immeubles au sujet desquels la question des parkings en sous-sol était d'ailleurs posée lors de la dernière réunion de la commission extra-municipale !

Et puisque nous en sommes à évoquer les points qui fâchent : combien aura coûté à notre collectivité les études d'aménagement effectuées par l'architecte alors que la situation juridique des terrains concernés ne permet pas, et ce depuis 1988, de

L'Echo de Chalifert N°17 - Mai 2007

construire autre chose que des pavillons ? Avoir mis la charrue avant les boeufs nous a coûté combien monsieur le Maire ?

Bien sûr, je comprends son désarroi grandissant à mesure que l'échéance des élections municipales approche. Mais dès le numéro 1 de *L'Echo de Chalifert* (*A relire sur www.mieuxvivreachalifert.com*) j'évoquais que notre action devrait probablement aller jusqu'à proposer, le moment venu, une nouvelle équipe pour Chalifert. Ce n'est un secret pour personne. Monsieur le Maire souhaiterait faire croire aux Chaliférois que nos actions sont seulement électoralistes mais il oublie de dire que c'est lui, son attitude, ses méthodes et sa gestion qui m'a conduit à structurer une force d'opposition il y a plus d'un an maintenant.

Je ne crois pas au hasard. Quand un Maire, au cours d'un mandat, perd le soutien d'autant de Conseillers qu'il en a perdu (6 sur 15) c'est que les problèmes sont bien réels. Il faut qu'il réalise cela. Même si l'exercice n'est pas facile tant la remise en question n'est, chez lui, pas spontanée. □

Laurent Simon

GOUVERNANCE LOCALE

A CONCENTRATION DU POUVOIR AU RISQUE DE L'INACTION PUBLIQUE

Dans le 15^{ème} numéro de l'Echo de Chalifert, je vous détaillais l'ahurissante carte de visite de notre Maire en matière de mandats, titres et fonctions et j'expliquais en quoi cette conception de l'exercice des responsabilités nuisait à l'intérêt de la commune. Dans la toute récente livraison du Petit Chaliférois, Jean-Jacques Le Bonhomme valide ce constat qui n'a fait qu'empirer avec l'entrée dans l'intercommunalité, tout en allant jusqu'à suggérer que la liste n'était pas exhaustive.

Je me suis effectivement contenté à l'époque de recenser les fonctions réellement exercées par le Maire sans évidemment ignorer pour autant que ce dernier est, au plan légal, président de toutes (et non certaines comme l'affirme notre premier magistrat) les commissions municipales non citées, dont je souhaitais vous épargner le fastidieux énoncé. Puisque je suis invité à le faire, sachez donc que Jean-Jacques Le Bonhomme est également président de droit des commissions « affaires scolaires », « assainissement et SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) », « suivi des travaux » et « animation et relation avec les associations » ainsi que des instances communales que sont le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et la Caisse des écoles.

Ce cadre légal n'empêche nullement le Maire de déléguer ses prérogatives, en vue d'une administration efficace des dossiers ; encore faut-il en avoir la volonté ! Tel n'est pas le cas à Chalifert et cette tendance s'est fâcheusement renforcée avec les représentations auxquelles a conduit l'arrivée de la commune

dans Marne et Gondoire. Le Maire s'est notamment quasiment autodésigné, puisque seul candidat, membre de la commission d'évaluation des transferts de charges financières de la communauté d'agglomération vers la commune, alors que la délégation aux finances municipales venait d'être créée un mois auparavant et que sa titulaire avait tout naturellement vocation à assumer cette représentation. Dans ces conditions, il est faux de prétendre que j'ai voté pour la solution retenue. Je n'ai d'ailleurs pas signé le compte-rendu de cette séance de Conseil municipal.

Mais encore une fois, le cumul de mandats en l'espèce désormais poussé à l'extrême et l'appétence de notre Maire pour lui ne seraient rien si leurs conséquences n'étaient aussi néfastes pour le village et ses habitants. Faut-il avoir la cruauté de rappeler que les dossiers majeurs sont laissés en jachère : le Plan Local d'Urbanisme, lancé le 6 juin 2001 et toujours pas adopté (peut-être allons nous avoir droit au Guinness Book), le Schéma Directeur d'Assainissement dans le même état, une zone d'activités toujours promise et jamais sortie de terre, une politique de recyclage de nos déchets verts plombée pour trois ans, le nouveau collège de Chessy dont se désintéresse la Municipalité, etc La gestion communale au quotidien, qui a des impacts sur la qualité de vie des Chaliférois, en pâtit également : problèmes non résolus concernant le stationnement, le circulation, les voiries détériorées, petits aménagements décidés et non réalisés, pour ne citer que cela.

D'ailleurs, comment trouver scandaleux de s'opposer à un budget qui reprend un excédent, dont le Maire se targue, qui n'est que le résultat des opérations prévues et non mises en place ? Comment, de plus, accepter une perspective budgétaire qui prévoit, en quatrième poste de dépenses en importance si l'on exclut le remboursement de la dette, la mise en lumière pour le confort de quelques-uns d'un des deux courts de tennis en plein air (donc utilisables uniquement à la belle saison) alors que les besoins pour tous sont criants dans bien des domaines – notamment en matière d'éclairage d'ailleurs – pour une commune sans réels moyens financiers ?

Concernant maintenant les services de la commune, j'ai, dès mon élection comme conseiller municipal en 1995, pointé la nécessité de les renforcer dans l'intérêt même de la Commune en demandant l'embauche d'un directeur des services qui chapeauterait l'ensemble des agents, techniques aussi bien qu'administratifs. Devenu premier adjoint en 2001, j'ai favorisé cette option et ce recrutement s'est enfin réalisé à la satisfaction générale, notamment celle du Maire qui s'est laissé aller jusqu'à dire publiquement que « c'était la seule chose de bien réalisée en matière de personnel pendant ses mandatures ». Je crois que notre Maire n'a jamais eu malheureusement autant raison, notamment si l'on considère la situation actuelle.

De l'avis de tous, cette structuration des services, qui n'avait que trop tardé, constituait donc une ardente obligation ; elle n'impliquait pourtant nullement la mise à l'écart d'Elisabeth Pesier, faite qui plus est sans ménagement (mais avec déménagement), que le Maire, par un procédé malhonnête, tente de nous attribuer, à François Traeger et moi-même.

Tous les deux, nous pensons bien au contraire que cet agent aurait pu trouver sa place dans la nouvelle organisation globale toujours au sein des services administratifs de Mairie. Pour cette raison, mais évidemment aussi et surtout pour une question de respect dû à chacun, nous condamnons fermement le traitement dont elle fait l'objet actuellement ainsi que la méthode qui consiste à nous en faire porter la responsabilité. Curieux quand on consent si peu à la partager...

Jean-Charles Blaison pour Mieux Vivre à Chalifert

Je dois dire que j'ai été particulièrement touché par les propos de Murièle Souberbielle et de Khaled Ould Brahim en page 8 du dernier bulletin municipal sous le titre *Visite surprise et aménagements*. Ils sont élus depuis près d'un an et membre de la commission affaires scolaires depuis leur arrivée. A les lire, je serais celui qui ne s'est préoccupé ni de la qualité du service aux enfants, ni de leur sécurité, ni de leur hygiène. Je crois qu'ils sont allés un peu loin dans leurs invectives et je fais confiance à ceux qui me connaissent depuis longtemps sur Chalifert pour faire la part des choses.

Je me suis battu depuis 2001 pour mettre en place un Centre de Loisirs sur Chalifert afin d'offrir aux familles une solution d'accueil pour leurs enfants en dehors des périodes scolaires. Dans un premier temps sans aucun moyen, avec les moyens du bord comme on dit et puis j'ai construit pierre par pierre le dossier qui nous permet en ce moment de réaliser les travaux d'aménagement du château qui ouvriront des espaces nouveaux à nos enfants. Pour le Centre de Loisirs d'abord mais aussi pour une cantine scolaire conforme aux nouvelles normes sanitaires. Les subventions, sans lesquelles rien n'étaient possibles, je suis allé les chercher une à une. J'ai rendu possible la signature avec la Caisse d'Allocation Familiales du « Contrat Temps Libre » qui nous a ouvert de nouvelles perspectives. Je me suis investi dans cette aventure pour proposer à nos enfants et à leurs parents ce qui devait rester inaccessible à l'échelle de notre village.

Alors aujourd'hui, Madame Souberbielle, Monsieur Ould Brahim vous pensez peut-être qu'en faisant l'acquisition de deux nouveaux laves-vaisselle et un essuie-main vous allez effacer tout le travail que j'ai pu réaliser en tant qu'adjoint chargé des affaires scolaires. Je crois que c'est aller un peu vite. Il y a peu encore, pour acheter quelques chaises et des tables adaptés pour la cantine il fallait une signature de monsieur le Maire. Si notre action a contribué à vous faire gagner davantage d'autonomie et bien je m'en réjouis notamment pour le personnel communal. Si davantage de moyens ont été mis à votre disposition, je m'en réjouis également pour nos enfants. Je vous demande seulement de conserver un minimum d'humilité en évoquant votre travail et plus de respect en évoquant le mien.

Je voudrais terminer en vous rappelant qu'à la suite de ma démission pour incompatibilité de fonctionnement avec le Maire, j'ai proposé à Monsieur Ould Brahim d'évoquer avec lui les dossiers en cours. Il n'a pas retenu ma proposition et c'est dommage. Cela vous aurait permis d'apprendre que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle cantine, l'arrivée de nouveau matériel était prévu. Dans ce cadre là, celui-ci était subventionné... □

François Traeger ancien Adjoint chargé des affaires scolaires et peri-scolaire

LA SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

LE POINT DE VUE DES PARENTS D'ÉLÈVES

« Quelle surprise d'apprendre dans le dernier bulletin municipal que les représentants des parents d'élèves ont approuvé le projet qui a vu récemment le jour devant l'école.

Nous avons approuvé une voie de dépose minute devant l'école maternelle à l'image de ce qui existe à Chessy ou à Magny-le-Hongre et certainement pas la création de deux places de parking ! »

Claude Voisin, représentant des parents d'élèves.